



Budget participatif métropolitain : votez pour vos projets préférés !

Après une 1ère édition autour du programme *Plantons un million d'arbres*, la seconde édition du budget participatif métropolitain 2024-2025 est consacrée à l'initiative *Métropole rafraichissante*. Les associations du territoire ont soumis 19 projets pour faire souffler un vent de fraîcheur sur les 28 communes. Les habitants peuvent désormais voter pour leurs projets favoris du 10 février au 15 mars 2025.

Les associations porteuses de projets ont pu soumettre leurs propositions du 7 octobre au 30 novembre 2024. Puis, une commission mixte a vérifié l'éligibilité de l'ensemble des projets selon les principes du règlement. Les communes concernées par des projets déposés, ont été informées et sollicitées afin de recueillir leur positionnement vis-à-vis de la faisabilité du projet sur leur territoire. La commission mixte a également noué un dialogue avec chaque association initiatrice d'un projet, dans le but de la challenger, d'améliorer les propositions et d'aider à détailler le dossier.

Votez pour vos trois projets favoris

Après cette phase d'analyse, les projets sont publiés dans leur version finale sur le site de la participation. Dès lors, les propositions sont ouvertes au vote du public.

Dix-neuf projets sont à découvrir en vidéo (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/> *Budget participatif métropolitain*). Vous pouvez voter pour vos trois projets favoris parmi ceux présentés sur la plateforme en ligne jusqu'au 15 mars 2025.

Cette seconde édition est dotée d'un budget global de 1M€. Chaque projet pourra bénéficier d'une aide financière à hauteur de 100 000 € maximum, afin de réaliser a minima 10 projets

Un classement des projets selon le nombre de points obtenus permettra de désigner les projets lauréats entre mars et avril 2025. La mise en œuvre des projets pourra commencer dès le mois de mai.

Des projets pour lutter contre les effets de la chaleur

Les propositions répondent aux thématiques suivantes :

- **Mieux équiper en fraîcheur** : solutions et dispositifs de rafraichissement ludiques ou artistiques, lieux et aménagements ponctuels, dispositifs reposants sur des techniques vernaculaires ou ancestrales, solutions fondées sur la circulation de l'air ou de l'ombre, solutions low tech (simples et peu coûteuses dans leur construction et leur maintenance).
- **Rendre plus accessibles et développer les lieux de fraîcheur de la métropole** : projets favorisant l'identification et l'accessibilité aux ressources de fraîcheur (mobilité, dispositifs numériques, signalétique, design ...), projets pour faire vivre et développer des sites de fraîcheur existants (animations culturelles, nouveaux usages ...).
- **Favoriser le lien social en période de forte chaleur** : projets de solidarité auprès des publics vulnérables dans ce contexte ou de vivre ensemble

(rompre l'isolement des personnes vulnérables, permettre une meilleure équité sur la métropole ...).

- **Favoriser la culture de la chaleur et de l'adaptation** : ateliers, actions de sensibilisation, événements ...

Pour être éligible, les projets devront répondre à l'intérêt général et bénéficier au plus grand nombre. Ils doivent également être réalisable techniquement, juridiquement, économiquement d'ici décembre 2026.

Contacts presse :

Virginie Bougant / vi.bougant@bordeaux-metropole.fr / 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles / m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr / 06 61 80 61 23